

SEANCE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Reviers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, ans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GUÉRIN, Maire.

Présents : Daniel GUERIN, Arnaud DOLLEY, Anne-Laure HUARD, Yves LERBOUR, Kévin CHAMPAGNEUR, Pascale GANGNET, Danine LASTELLE, Karine MESSIER, Elisabeth LE BRETON.

Absents excusés : Alain LEBAS, Xavier ORDAS, David MERCIER.

Absentes : Armelle COLTEE, Virginie HAMELIN.

Pouvoirs : David MERCIER donne son pouvoir à Arnaud DOLLEY
Xavier ORDAS donne son pouvoir à Kévin CHAMPAGNEUR
Alain LEBAS donne son pouvoir à Anne-Laure HUARD.

Madame Pascale GANGNET a été élue secrétaire.

Monsieur Guerin demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Vente d'une habitation rue du Bout Souverain. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le précédent compte-rendu est approuvé l'unanimité.

VIDEO PROTECTION

-Etude de 2 devis : Achat ou location

- 2AD :

Entreprise locale (Langrune et Ouistréham déjà équipés)

Achat : 14 000 euros HT – 17 379 euros TTC

Société domiciliée à Mondeville

- LEASE PROTECT :

Leasing – 22 800 euros HT – Location sur 5 ans (60 mois)

Maintenance annuelle logiciels : 1 090 euros

Participation aux frais d'installation : 600 euros

Soit : mensualité : 352 euros HT = 21 000 euros sur la période

Points en suspens

Caméras fixes ou motorisées ?

Connectivité avec la Mairie

Zones cachées

Réglementation vis-à-vis du voisinage

Garanties du matériel

Contrat de maintenance

Possibilités de subvention dans le cas de l'achat

Les mâts et les raccordements à la fibre sont pris en charge par la Mairie

Le Conseil :

- Choisi l'achat avec l'entreprise 2AD

- Autorise l'ouverture d'un programme d'acquisition de matériels de vidéo surveillance pour un montant maximum de 20 000 euros TTC

- Autorise Daniel GUERIN à mener toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à mener les négociations.

Décision Conseil : Autorisation d'ouverture d'un programme d'acquisition matériel de vidéo Protection.

DEMATERIALIZATION DES ACTES MUNICIPAUX

Les publications des actes municipaux peuvent être dématérialisées et accessibles à la Mairie via un logiciel dédié.

Décision DU Conseil : Validation de la dématérialisation des actes municipaux

NUMEROTATION D'HABITATIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le N° 8 de la rue des moulins pour la future habitation qui sera édifiée sur la parcelle cadastrée AB579 et AB 582.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les numéros 2 et 4 de la route d'Amblie pour les deux habitations en cours de construction sur les parcelles ZH41 et ZH 42.

PETITIONS

Deux pétitions ont été reçues en Mairie

1- RUE DE L'EGLISE - Vitesse excessive

Sujet déjà abordé par un résident avec Daniel GUERIN.

Le Maire a souhaité que la demande soit émise par l'ensemble des résidents concernés avant d'étudier la demande en Conseil Municipal.

Une pétition recueillant 15 signatures a donc été adressée à la Mairie demandant au Conseil l'installation de dos d'ânes ou de coussins Berlinois pour réduire la vitesse rue de l'Eglise.

2- CIRCULATION VEHICULES MOTORISES – Vitesse excessive et circulation de poids lourds

Transmission d'exemples par courrier demandant au Conseil Municipal de mettre en place des solutions pour réduire la vitesse dans le village et arrêter le flux de camions traversant Reviers.

Daniel GUERIN indique avoir sollicité l'Agence Routière, la Gendarmerie et les personnes en infractions sans pouvoir obtenir d'améliorations.

Des propositions d'actions à mettre en œuvre ont été abordés en Conseil Municipal, dont :

Sollicitation du préfet du Calvados par les demandeurs avec l'appui de la Mairie

Sollicitation des communes voisines pour étudier des solutions mutualisables

Sollicitation d'avocats en droit administratif.

Décision Conseil : Actions à mener

MISE EN PLACE DE FEUX TRICOLORES

Devis à l'étude.

Décision : Actions à mener

VENTE D'UNE HABITATION RUE DU BOUT SOUVERAIN

Projet d'acquisition par la Mairie d'une propriété située à l'angle de la Rue du Bout Souverain et de la Grande Rue, composée d'une maison d'habitation, d'une cour, de dépendances et d'un jardin attenant.

Motivation de la préemption : Création de places de parkings dans la cour pour désengorger le stationnement saturé dans le centre bourg et la Grande Rue.

Ce projet se substituerai à l'acquisition du terrain Rue des Jardins.

Décision : Actions à mener

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Aménagement territoire :

Nous avons été contactés par l'organisme CEREMA (*), qui souhaite rencontrer les communes voisines de Courseulles sur Mer au sujet du diagnostic et de l'aménagement du territoire.

Une visio-conférence est planifiée mardi 05 juillet de 18H00 à 19H00 avec Monsieur Sébastien TREJBAL, Chef de projet CEREMA.

(*) CEREMA : Etablissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, accompagnant l'Etat et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport.

- Stationnement :

Demander aux habitants disposant d'un garage de garer leur véhicule à l'intérieur de leur propriété.
Attribuer des stickers (2 par foyer) autorisant le stationnement sur la voirie pour les habitants n'ayant pas la possibilité de stationner dans un garage. Amendes en cas de non-respect.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h10